

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES

## SCIC SAS HORBOURG WIHR WATTS



Je soussigné, NOM / PRENOM \_\_\_\_\_

NOM de naissance \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

STRUCTURE, si personne morale \_\_\_\_\_

AGISSANT EN QUALITE de, si personne morale \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_ COURRIEL \_\_\_\_\_

Demande à devenir associé de la coopérative SCIC SAS HORBOURG-WIHR WATTS, dont l'objet est de contribuer localement à la transition écologique via des actions portées par les citoyens, notamment le développement et l'exploitation d'unités de production d'énergies renouvelables, la promotion de la sobriété et l'efficacité énergétique, dans la catégorie :

- Citoyen     Salarié H2W     Partenaire public     Association     Entreprise

A l'appui de ma demande, je déclare souscrire à \_\_\_\_\_ part(s) sociale(s), de valeur nominale de 25 euros chacune pour un montant total de \_\_\_\_\_ euros (en lettres), dont le versement par virement ou par chèque à l'ordre de HORBOURG-WIHR WATTS.

- La détention d'une part confie à son porteur les droits et obligations d'associés de la société. A ce titre, j'accepte d'être convoqué et de participer chaque année à l'Assemblée Générale de la SCIC
- Je déclare avoir pris connaissance des statuts de SCIC et en accepter tous les termes sans réserve
- J'accepte que la société ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation et d'envoi de documents
- J'ai bien pris connaissance du fait que mon admission comme associé et ma souscription au capital ne deviendra définitive qu'après agrément par le conseil d'administration de la coopérative. En cas de refus d'admission, la somme versée me sera intégralement remboursée
- J'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement ou la revente de mes parts sociales ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance des risques liés à mon investissement

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Signature du souscripteur

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

« Bon pour souscription de \_\_\_\_\_ parts sociales de 25€, ce qui porte le total de la souscription à \_\_\_\_\_ €. »

Bulletin de souscription et questionnaire à transmettre au siège social, 44 Grand 'Rue 68.180 HORBOURG-WIHR ou par courriel à [souscription@h2w.fr](mailto:souscription@h2w.fr)

## QUESTIONNAIRE D'INFORMATIONS GENERALES

### SCIC SAS HORBOURG WIHR WATTS



À la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi « Pacte »), notre coopérative a désormais l'obligation de s'enquérir auprès de ses souscripteurs de leur expérience et de leurs connaissances en matière financière ainsi que de leur situation financière et de leurs objectifs de participation, de manière à pouvoir leur recommander une souscription adaptée à leur situation

NOM / PRENOM \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà souscrit des parts sociales de notre coopérative H2W ?

OUI  NON [\*]

Déterminez-vous des parts sociales au sein d'une autre coopérative ?

OUI  NON

[\*] Attention, les parts sociales présentent des spécificités par rapport à d'autres titres financiers : rendement plafonné et non garanti, possibilité de réaliser une plus-value limitée au seul cas de réévaluation de la valeur nominale, durée minimale de l'investissement de 3 ans et conseillée au-delà de 5 ans ...

Quels sont vos objectifs en investissant dans H2W ?

- Soutenir le projet social et solidaire
- Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment [\*]
- Assurer des revenus complémentaires réguliers [\*\*]
- Valoriser un capital sur le long terme [\*\*]
- Autres \_\_\_\_\_

[\*] Si vous cochez cette case : attention, votre choix ne correspond pas aux risques possibles de perte partielle ou totale du capital investi et au risque d'illiquidité (remboursement bloqué pendant une période de 3 ans minimum) inhérents à l'investissement dans notre coopérative

[\*\*] Si vous cochez cette case : attention, votre choix ne correspond pas aux caractéristiques des parts sociales (rendement plafonné et non garanti, possibilité de réaliser une plus-value limitée au seul cas de réévaluation de la valeur nominale...)

Combien de temps envisagez-vous de conserver vos parts sociales ?

Moins de 3 ans  Plus de 3 ans

Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

Oui  Non [\*]

Avez-vous conscience que le remboursement et le rachat de parts sociales peuvent être incertaines, voire impossible ?

Oui  Non [\*]

Êtes-vous sûr que le montant souscrit n'entraînera pas, pour vous, un risque d'illiquidité (manque d'épargne disponible de type livret A) ?

Oui  Non [\*]

[\*] Si vous répondez « Non » à l'une des questions : attention, votre choix ne correspond pas aux risques possibles de perte partielle ou totale du capital investi inhérents à l'investissement dans notre coopérative

**AVERTISSEMENT** En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement et la revente de mes parts sociales ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du document d'informations générales, détaillant les risques de mon investissement

DATE \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

## QUESTIONNAIRE D'INFORMATIONS GENERALES

### SCIC SAS HORBOURG WIHR WATTS



Le présent document contient des informations essentielles à la participation au capital de la SCIC SAS H2W. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies afin de vous aider à comprendre en quoi consiste la participation et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés. Tout investissement présente un risque de perte en capital. L'offre présentée ici ne donne pas lieu à un prospectus soumis à un visa de l'AMF. Elle est adressée exclusivement à des citoyens ou personnes morales qualifiés souhaitant contribuer au développement des projets locaux de H2W. Tout investisseur agit pour son propre compte

**LA SCIC :** la Société Coopérative d'Intérêt Collectif est une société ayant pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale.

**COMMENT SOUSCRIRE :** toute personne physique ou morale peut demander à souscrire une ou plusieurs parts de 25 € chacune.

Pour devenir associé, il ou elle devra signer un bulletin de souscription et le transmettre soit au siège social de la coopérative, 44 Grand'Rue, 68.180 HORBOURG-WIHR, soit par courriel [souscription@h2w.fr](mailto:souscription@h2w.fr) avec le règlement. Il appartiendra alors au Conseil d'Administration de valider cette souscription.

**NOS VALEURS :** les valeurs du collectif s'appuient sur 4 piliers :

- ▶ Pilier Collectif – ouverture à tous : citoyen, entreprise, collectivité, association
- ▶ Pilier Social – Soyons ouverts et inclusifs (associés dès 25 €)
- ▶ Pilier Environnemental – Protégeons et préservons la Terre et la biodiversité
- ▶ Pilier Economique – Adoptons une gestion responsable et privilégions le réinvestissement dans le cadre d'un fonctionnement démocratique (1 associé – 1 voix)

**NOS PROJETS :** équiper des toitures en panneaux photovoltaïques et revendre l'énergie produite ; nous pourrions également engager ultérieurement d'autres projets de transitions écologiques.

**DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :** Il peut être distribué un intérêt aux parts sociales dont le montant sera déterminé par l'Assemblée Générale. Il ne peut être supérieur au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées.

La coopérative privilégiera toutefois le réinvestissement dans de nouveaux projets.

**SORTIE DU CAPITAL :** une sortie du capital n'est pas possible avant 3 ans, sauf cas de force majeure. La décision devra être prise par le Conseil d'Administration.

**NIVEAU DE RISQUES :** le risque des associés est limité à leur apport en capital.

**GOVERNANCE DE LA COOPERATIVE :** H2W est une SCIC SAS dont le fonctionnement est de type coopératif : 1 associé = 1 voix, quelque soit le nombre de parts souscrites. H2W est dirigée par un Conseil d'Administration élu.

# QUESTIONNAIRE D'INFORMATIONS GENERALES

## SCIC SAS HORBOURG WIHR WATTS



### RIB

<b>Crédit Mutuel</b>							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation		
10278	03224	00020817801	58	EUR	CCM LE CASTEL		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	1027	8032	2400	0208	1780	158	CMCIFR2A
<b>Domiciliation</b>			<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b>				
CCM LE CASTEL			HORBOURG-WIHR WATTS				
2 PLACE DU 1ER FEVRIER 1945			44 GRAND RUE				
68180 HORBOURG WIHR			68180 HORBOURG WIHR				
☎ 03 89 20 45 63							
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				

### LIENS VERS NOS STATUTS

<http://h2w.fr/wp-content/uploads/2024/05/STATUT-H2W-202401.pdf>

